



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 23 novembre 2022 à 18 h 30'** (après la réunion conjointe avec le Conseil de l'action sociale).

Braine-le-Château, le 14 novembre 2022.
Par le Collège,

Le Directeur général,
M. LENNARTS



Le Bourgmestre,
N. TAMIGNIAU

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. Projets de développement à soutenir financièrement par la commune sur proposition de la *Commission Tiers-Monde* de Braine-le-Château. Octroi de subventions à charge du budget communal de l'exercice 2022 : décision.
3. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Budget pour l'exercice 2023 : réformation.
4. Gestion des déchets. Taux de couverture du coût-vérité pour l'exercice 2023 : décision.

Taxes et redevances

5. Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers (exercice 2023) : décision.
6. Redevance d'emplacement sur les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public communal (exercice 2023) : décision.
7. Redevance communale sur la délivrance ou la modification d'un permis d'urbanisation (exercice 2023) : décision.
8. Redevance communale sur la demande de permis d'urbanisme ou de Certificat d'Urbanisme n°2 (CU2) ainsi que sur la demande de permis de régularisation (exercice 2023) : décision.
9. Redevance communale sur la demande de permis d'environnement, de permis unique, de permis d'implantation commerciale ou de permis intégré ainsi que sur la demande de modification de ces permis (exercice 2023) : décision.
10. Redevance communale sur la délivrance ou la modification d'un permis d'urbanisme pour constructions groupées (exercice 2023) : décision.
11. Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs (exercice 2023) : décision.

12. Redevance communale pour les prestations techniques effectuées par les services communaux (exercice 2023) : décision.
13. Redevance communale sur la délivrance de renseignements administratifs et la copie de documents administratifs (exercice 2023) : décision.
14. Redevance communale fixant la contribution financière à charge des participants à diverses activités organisées par la commune (exercice 2023) : décision.
15. Redevance communale pour l'octroi de concessions de sépulture dans les cimetières communaux (exercices 2023 et 2024) : décision.

16. *Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle ("iMio")*. Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 : vote sur les différents points portés à l'ordre du jour de cette séance.
17. *Intercommunale pure de financement du Brabant wallon (I.P.F.B.W.)*. Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 : approbation des différents points mis à l'ordre du jour.
18. *Intercommunale ORES Assets*. Assemblée générale du 15 décembre 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
19. *Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)*. Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
20. ECETIA INTERCOMMUNALE SC. Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance
21. Impression / distribution du périodique bimestriel d'informations communales *a s'criem'* pour 2023-2027 au plus tard. Choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
22. École communale. Projet de démolition / reconstruction (avec une capacité d'accueil supérieure) des bâtiments scolaires de l'implantation de Wauthier-Braine (« *Les Coccinelles* »), rue des Écoles, 1/A. Investissement soutenu financièrement par la Communauté française via le « PRR » (*Plan de reprise et de résilience* européen) : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux.
23. Complexe scolaire et sportif des « *Rives du Hain* », rue de la Libération. Modification de circuits hydrauliques de chauffage de plusieurs bâtiments permettant leur optimisation énergétique : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux.
24. Réseau de chaleur pour différents bâtiments communaux de la rue de la Libération. Implantation d'un local technique et de bureaux dans le patio de la maison communale. Étude du projet : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services d'architecture.
25. Patrimoine communal. Abattage d'arbres dans le bois des Monts et dans le bois des Pochets (sites classés), justifié en partie par mesure impérieuse de sécurité publique. Dossier de la demande de permis d'urbanisme : approbation.
26. Politique communale en matière environnementale – Protection de la nature. Acquisition de l'étang de Boularmont (à Wauthier-Braine), subventionnée par la Wallonie. Projet d'acte authentique : approbation [*sous réserve de la complétude du dossier*].

HUIS CLOS

Personnel administratif

27. Démission d'une employée d'administration statutaire (avec effet le 30 avril 2023 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.
28. Démission d'un architecte statutaire pour admission (avec effet le 30 avril 2023 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.
29. Fin de son contrat de travail sollicitée par une employée d'administration contractuelle (avec effet le 30 avril 2023 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.
30. Fin de son contrat de travail sollicitée par une employée d'administration contractuelle (avec effet le 30 avril 2023 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.

*
